Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260625-CM2606_05-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix-neuf juin par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Yvon POULIQUEN, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Patrick CLEMENT (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Stéphane LOZDOWSKI), M. Julien ROGNANT, M. Sylvain LOISEL (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Viviane LE BIHAN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26 Quorum : 14

Christophe DENIS a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM2606-05

M. le Maire rappelle que, pour le budget annexe du lotissement de Gorre Loc l'excédent de fonctionnement 2025 est de 42 435,00 € et le déficit d'investissement 2025 est de 60 592,37 €, représentant un déficit global de 18 157,37 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 pour le budget annexe du Lotissement de Gorre Loc,

La commission des finances ayant rendu un avis favorable à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'année 2025 au Budget Primitif du Lotissement de Gorre Loc de l'année 2026, tels qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous, soit 42 435,00 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 60 592,37 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2025	Investissement	Fonctionnement
Report du résultat d'investissement au 001	- 60 592,37	
Report du résultat de fonctionnement au 002		42 435,00

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 25 juin 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Christophe DENIS, secrétaire de séance

2 place de la Mairie • 29410 SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER • Téléphone 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
2 plasenn an Ti-kêr • 29410 SANT-TEGONEG LOGEGINER • Pellgomz 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
Mail/Postel : mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Site/Lec'hienn : www.saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner